Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS

- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 15 mars au 21 mars 2019

Tunisie

- *Le Fonds Monétaire International (FMI) a annoncé le lancement d'une nouvelle mission du Fonds en Tunisie à partir du 27 mars 2019, afin de négocier avec les autorités tunisiennes les conditions relatives à une 5ème revue du programme éventuelle.*
- *Le déficit commercial à prix courants sur les deux premiers mois de l'année 2019 s'est accru de +11,2% en glissement annuel, en lien notamment avec la chute des exportations issues de l'agriculture et des industries agro-alimentaires (-15,7%).*
- *Une réunion du « G7 économie » s'est tenue le 18 mars 2019 au Palais Dar Dhiafa à Carthage, en présence du Chef de gouvernement M. Youssef Chahed.*
- *Un accord financier de 57 M EUR a été signé le 18 mars 2019 entre l'Italie et la Tunisie, pour soutenir le secteur privé, l'inclusion financière et l'économie sociale et solidaire dans le secteur agricole.*
- *Le Conseil des chambres mixtes de Tunisie a organisé le 21 mars 2019 une journée d'information sur la circulaire n°2018-14 de la Banque centrale de Tunisie, encadrant l'investissement en devises des non-résidents.*
- *La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et l'Arab Tunisian Lease (ATL) ont signé un accord de prêt de 13 M EUR visant à faciliter le financement des TPE et PME tunisiennes.*

Libye

- *La National Oil Corporation (NOC) a signé un accord avec la société italienne Saim Group en tant que consultant du Centre technique pétrolier de Benghazi (BOTC) dans la zone franche d'Al-Muraisa.*
- *La société Libyan Cement Company (LCC) a annoncé un plan ferme d'investissement majeur d'environ 200 M EUR, pour étendre sa capacité de production sur cinq ans.*

TUNISIE

- *Le Fonds Monétaire International (FMI) a annoncé le lancement d'une nouvelle mission du Fonds en Tunisie à partir du 27 mars 2019, afin de négocier avec les autorités tunisiennes les conditions relatives à une 5ème revue du programme éventuelle.*

Le programme du FMI dont bénéficie la Tunisie, prenant la forme d'un Mécanisme Elargi de crédit (MEC), était en suspens depuis fin 2018. La 5ème revue du programme, initialement prévue en décembre 2018, avait été reportée *sine die*, dans l'attente notamment du résultat des négociations entre le gouvernement et l'organisation syndicale UGTT (Union Générale Tunisienne du Travail) pour une majoration salariale dans la fonction publique. Celles-ci étaient en effet susceptibles de remettre en cause les engagements budgétaires pris par les autorités tunisiennes auprès du FMI au titre de la Loi de Finances 2019. *In fine*, le gouvernement ayant réalisé des progrès importants sur le plan budgétaire (dont un coût budgétaire de l'accord salarial limité à environ 600 M TND en 2019, soit moins de 0,5% du PIB comme exigé par le FMI), monétaire (en particulier le relèvement du taux directeur de la Banque centrale de Tunisie de 100 points de base annoncé le 19 février 2019), et du change (flexibilisation du taux de change), le FMI a décidé d'organiser une nouvelle mission en Tunisie, selon une déclaration le 21 mars 2019 du directeur du département communication du Fonds, M. Gerry Rice. Cette mission débutera le 27 mars 2019 et devrait durer environ deux semaines. Dans ce cadre, le FMI et les autorités tunisiennes négocieront les conditions relatives à une 5ème revue du programme éventuelle, qui pourrait être présentée au Conseil d'administration du FMI dans les semaines qui suivent. Pour rappel, ce programme, a débuté le 20 mai 2016 pour une durée de 4 ans et un montant total d'environ 2,9 Mds USD. Jusqu'ici, le total des décaissements est porté à 1,4 Md USD. Si la 5ème revue du programme est approuvée par le Conseil d'administration du FMI, un montant d'environ 255 M USD sera décaissé.

- *Le déficit commercial à prix courants sur les deux premiers mois de l'année 2019 s'est accru de +11,2% en glissement annuel, en lien notamment avec la chute des exportations issues de l'agriculture et des industries agro-alimentaires (-15,7%).*

Selon les dernières données publiées par l'Institut National de la Statistique (INS), le déficit commercial sur les deux premiers mois de l'année 2019 a progressé de +11,2% en glissement annuel (g.a). Ainsi, il s'élevait à 2,46 Mds TND fin février 2019 contre 2,21 Mds TND fin février 2018. La hausse des exportations en valeur (+16,7% sur les deux premiers mois de 2019 en g.a, à 7,72 Mds TND) est légèrement supérieure à celle des importations en valeur (+15,3% en 2019 en g.a, à 10,18 Mds TND). Ces variations sont liées principalement à un effet prix : les exportations en volume (prix constants, base 2015) ont diminué de -3,5% durant les deux premiers mois de 2019 en g.a. et les importations en volume ont également baissé sur la même période, dans une moindre mesure (-3,1% en g.a.). Pour rappel, au 28 février 2019, le taux de change EUR/TND s'est déprécié de 15,43% sur un an. Sur le plan sectoriel, les exportations issues des secteurs l'agriculture et des industries agro-alimentaires ont chuté de -15,7% sur les deux premiers mois de 2019, en lien notamment avec la chute des exportations d'huile d'olive (-47% en g.a. à 288,6 M TND fin février 2019). Du côté des importations, les importations de produits énergétiques n'ont progressé que de +9% sur les deux premiers mois de 2019 en g.a. En conséquence, le déficit énergétique a diminué de près de 10% à 727 M TND fin février 2019. Il ne représente plus que 29,5% du déficit de la balance commerciale (contre 36% fin février 2018). Sur le plan bilatéral, le déficit commercial de la Tunisie en valeur est lié principalement aux échanges avec la Chine (-940 M TND), la Turquie (-435,9 M TND), l'Italie (-423,6 M TND), l'Algérie (-420,5 M TND) et la Russie (-238,3 M TND). *A contrario*, la Tunisie enregistre un excédent commercial vis-à-vis de la France (+943,6 M TND), de la Libye (+218 M TND) et du Maroc (+95,1 M TND). Lors sa réunion périodique en date du 21 mars 2019, le Conseil d'Administration de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) s'est dit préoccupé par le niveau du déficit commercial sur les deux premiers mois de l'année 2019.

- *Une réunion du « G7 économie » s'est tenue le 18 mars 2019 au Palais Dar Dhiafa à Carthage, en présence du Chef de gouvernement M. Youssef Chahed.*

Le « G7 économie » s'est réuni le 18 mars 2019 au Palais Dar Dhiafa à Carthage, en présence des Ambassadeurs des pays du G7 en Tunisie, de l'Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie, et du Chef de gouvernement tunisien M. Youssef Chahed, accompagné d'une délégation ministérielle. Cette réunion s'est tenue dans un contexte où la France préside le G7 depuis le 1er janvier 2019. Ce fut l'occasion d'évoquer notamment l'évolution de la situation économique de la Tunisie. La précédente réunion du G7 économie en Tunisie avait eu lieu le 11 mai 2018, peu de temps avant les premières élections municipales en Tunisie depuis la révolution.

- *Un accord financier de 57 M EUR a été signé le 18 mars 2019 entre l'Italie et la Tunisie, pour soutenir le secteur privé, l'inclusion financière et l'économie sociale et solidaire dans le secteur agricole.*

Lundi 18 mars 2019, un accord financier a été signé entre M. Lorenzo Fanara, Ambassadeur de l'Italie en Tunisie, et M. Sabri Bachtobji, secrétaire d'Etat tunisien aux affaires étrangères. Cet accord, d'un montant de 57 M EUR, vise à soutenir le secteur privé, l'inclusion financière et l'économie sociale et solidaire dans le secteur agricole. Il comprend deux lignes de financement : l'une sous forme de prêt, l'autre sous forme de don (pour développer un fonds d'intégration financière). Il s'agit de la mise en œuvre concrète d'une convention de coopération d'un montant total de 165 M EUR, signée par les deux pays en 2017.

Par ailleurs, l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté, mardi 12 mars 2019, un projet de loi portant sur l'approbation d'un contrat de prêt entre la République tunisienne et l'Institut allemand de crédit pour la reconstruction (KfW). Ce prêt, d'une valeur de 100 M EUR, est consacré au financement de la première phase du programme d'appui aux réformes dans les secteurs bancaire et financier, dont le coût total est estimé à 300 M EUR à l'horizon 2020. L'objectif de ce programme est d'améliorer le fonctionnement des secteurs bancaire et financier, en facilitant l'accès aux sources de financement pour les PME et en améliorant le climat des affaires.

- *Le Conseil des chambres mixtes de Tunisie a organisé le 21 mars 2019 une journée d'information sur la circulaire n°2018-14 de la Banque centrale de Tunisie, encadrant l'investissement en devises des non-résidents.*

L'investissement en devises des non-résidents est encadré par la circulaire 2018-14 de la Banque centrale de Tunisie (BCT) qui vient compléter le décret 417-2018. Lors de la journée d'information ayant eu lieu le 21 mars 2019, la Directrice des opérations des changes auprès de la BCT a présenté les changements apportés par la circulaire 2018-14 de la BCT. Parmi eux, la digitalisation des fiches d'investissement (le support papier demeure valable pendant deux mois) et l'harmonisation des procédures des transferts. Le président de la Chambre tuniso-française de commerce et d'industrie (CTFCI) a considéré la circulaire comme une première étape dans le processus de libéralisation des opérations de change, dont l'aboutissement serait la convertibilité totale du dinar tunisien. De nombreux investisseurs demeurent cependant insatisfaits par le cadre réglementaire en vigueur, jugé encore trop contraignant et facteur d'insécurité juridique.

- *La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et l'Arab Tunisian Lease (ATL) ont signé un accord de prêt de 13 M EUR visant à faciliter le financement des TPE et PME tunisiennes.*

La BERD et ATL Leasing ont signé le 15 mars 2019 un accord de prêt de 13 M EUR, visant à soutenir le financement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME). Ce prêt leur garantira un meilleur accès aux financements, ce qui est une priorité stratégique identifiée par le gouvernement tunisien et par la BERD. Libellé en dinar tunisien, le financement encouragera le financement à long terme et limitera les risques de change des PME emprunteuses, dont les recettes sont en monnaie locale. Avec un réseau de douze agences sur tout le territoire tunisien, ATL pourra financer l'acquisition d'équipements, de véhicules utilitaires légers, de camions, de remorques et de biens immobiliers.

LIBYE

- *La National Oil Corporation (NOC) a signé un accord avec la société italienne Saim Group en tant que consultant du Centre technique pétrolier de Benghazi (BOTC) dans la zone franche d'Al-Muraisa.*

Le Centre technique pétrolier de Benghazi *(BOTC)* sera responsable de l'équipement du secteur pétrolier et gazier libyen, ainsi que des décisions relatives à l'accroissement de ses capacités techniques et à la réduction des coûts. Par ailleurs, le président de la NOC, M. Mustafa Sanallah, a déclaré que la Libye avait augmenté d'un tiers sa production de pétrole après la reprise de la production sur le champ pétrolifère de Sharara, précisant que son exploitation atteignait actuellement 1,2 M barils par jour. Selon M. Sanallah, le champ de Sharara pompe actuellement 260 000 barils par jour, ajoutant toutefois que de nombreux champs pétroliers en Libye n'avaient pas fait l'objet d'entretien depuis longtemps.

- *La société Libyan Cement Company (LCC) a annoncé un plan ferme d'investissement majeur d'environ 200 M EUR, pour étendre sa capacité de production sur cinq ans.*

Selon la LCC, la planification est à un stade avancé : des offres sont déjà lancées pour l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction d'un ensemble d'installations nouvelles et modernisées. Celles-ci augmenteront la capacité de production de plus de 50%, à plus de trois millions de tonnes.

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et actualisées, et corriger, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication